

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Sylvère
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QU'une demande de dérogation mineure sera discutée par le conseil municipal de St-Sylvère à sa séance ordinaire le 10 novembre 2025, situé au 837, 8^e rang à 20 heures.

Demande : Jean-Philippe Vigneault

La présente demande de dérogation mineure vise à permettre un garage en forme de silo agricole qui n'est pas autorisé parmi les types de garage pour un usage résidentiel prévus aux articles 193, 205 et 209 du *Règlement de zonage* #247 de la municipalité de Saint-Sylvère.

Désignation de l'immeuble :

Adresse : 630 Rue Principale
Lot : 5652115du cadastre du Québec,
Matricule : 0222-95-1419

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

QUE : copie du document est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à St-Sylvère, ce 06 jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.



Alexandra Brière-Malo, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 06^e jour du mois d'octobre 2025 à chacun des endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 06^e octobre 2025



Alexandra Brière-Malo directrice générale
et greffière-trésorière